



Le Retraité Hospitalier Francilien
Bulletin d'information et de liaison
Association Nationale des Hospitaliers Retraités

Section Paris Ile de France

Bulletin n°64

Janvier 2019



Présidente : Mme Dominique BRAULT

Le mot de la Présidente

En cette fin janvier, il est encore temps de souhaiter une très bonne année à tous ceux et celles que nous n'avons pas vus au déjeuner ou à l'assemblée générale. Une bonne année, c'est d'abord une bonne santé, bien sûr, mais c'est aussi du bonheur au sein de sa famille et de ses proches. C'est cela que je vous souhaite pour 2019 !

Notre déjeuner de fin d'année et notre assemblée générale du 17 janvier ont été l'occasion de nous rencontrer, de nous retrouver, de bavarder entre amis. C'est aussi important que les décisions, orientations que nous pouvons prendre.

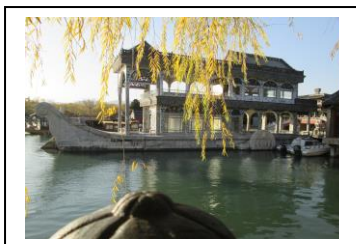
L'année 2018 n'a pas amené autant de nouveaux adhérents que je le souhaitais... si l'on considère les chiffres officiels (23 nouveaux adhérents 2018). Une embellie s'annonce cependant avec 37 nouveaux adhérents 2019 inscrits en fin d'année 2018 : leur nombre est déjà plus important que le total des nouveaux adhérents en 2018 !

Pour 2019, sachant que les personnes devront de plus en plus communiquer par internet, nous nous proposons de développer notre aide à la manipulation des ordinateurs, tablettes et autres smartphones. Nous avons ouvert notre local à ces formations, en petits groupes pour répondre à toutes les interrogations. Nous les développerons selon vos demandes.

Nous souhaitons aussi vous encourager à lire notre journal sur le site. Je sais que cela contrarie certains et je voudrais bien n'obliger personne à le faire. Je vous demande cependant de comparer le journal papier et celui sur notre site, de lire un texte ou deux sur internet, au début, afin de vous habituer progressivement à cet outil finalement très pratique... Très pratique et aussi très économique pour nous !

Nous renouvellerons cette année notre soutien à l'AD-PA, qui veille quotidiennement sur les personnes âgées dépendantes. Nous soutenons son action parce que nous sommes des anciens personnels des hôpitaux et des citoyens désireux de préserver notre dignité. L'AD-PA renouvelle son congrès Âge et Vieillesse les 22 et 23 septembre 2019 et nous y serons.

Je terminerai cet éditorial en vous encourageant à recruter le plus possible de nouveaux adhérents autour de vous. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser ou que vos amis se posent sur notre association.



☎ 01-45-43-77-65 ANHR
8 rue Maria Helena Vieira Da Silva
75014 PARIS
Pavillon Leriche, 6^{ème} étage
☎ 01-45-43-77-65 Mail : a.n.h.r@orange.fr
Site internet : anhr-spidf.net
Permanence : mardi après-midi de 14h à 16h30



Informations

Assemblée Générale-Section Paris-Île-de-France



L'Assemblée générale de Paris-Île-de-France s'est tenue le 17 janvier 2019.

Cette année, c'est la Maison de la Vie Associative et Citoyenne qui nous accueille, gracieusement, dans une de ses salles.

Notre partenaire, la BFM, Banque Française Mutualiste, est venu et nous l'en remercions.

Environ soixante-dix adhérents sont présents pour cette assemblée générale.

Nous avons déploré encore cette année des démissions et aussi, malheureusement, des décès. Un hommage est rendu à madame Urban, madame Visini et madame Yvonne Maguet. Toutes les trois ont été longtemps des adhérentes très actives au sein de l'ANHR.

Monsieur Toullalan, notre président et madame Bionnier, vice-présidente, présentent les actions menées par l'ANHR en 2018.

Dominique Brault présente ensuite :

Le Rapport Moral : participation aux démarches publiques (AD-PA), aux formations retraites, création de l'antenne Corbeil, créée à l'initiative de Florence Szelgojowski.

Bureaux élargi et restreint sont maintenant réunis en un seul.

Comme les années précédentes, deux membres du bureau ont appelé régulièrement nos anciens pour prendre de leurs nouvelles.

Ceux qui ne peuvent plus se rendre aux sorties apprécient ces coups de fil, petits signes d'amitié ; ils apprécient aussi beaucoup nos journaux, RH et Francilien. Nous comptons, à ce jour, 238 adhérents ayant acquitté leur cotisation 2018.

23 nouvelles adhésions ont été enregistrées en 2018.

À ces 238 adhérents, se rajoutent les nouveaux adhérents inscrits depuis le 1^{er} octobre 2018, qui sont au nombre de 37 (dont 18 sur Corbeil) et dont la cotisation est validée pour 2019.

Le montant de la cotisation n'a pas été augmenté.

Il est demandé à tous les adhérents de bien vouloir régler leur cotisation annuelle au plus tard pour le 31 mars.

Comme tous les ans, nous prions de joindre au chèque une enveloppe timbrée aux nom et adresse de l'expéditeur pour l'envoi du reçu fiscal. (Reçu qui sera envoyé avant mai 2019 pour la déclaration d'impôts et correspondant à l'adhésion 2018).

Le Rapport financier : à ce jour, les recettes sont de 18196,32 €, auxquelles se rajoutent les 3945,59€ du livret d'épargne, et les dépenses sont de 18868,32€.

Florence Szelgojowski présente ensuite la création et l'organisation de l'antenne Corbeil.

Puis Colette Renard et Monique Bréhat Cantarelli présentent le journal et les activités et sorties de la section prévues en 2019.

Nous terminons notre Assemblée par le partage de la galette.

➤ **Le dossier médical partagé (DMD)**

Vous pouvez disposer d'un DMP si vous bénéficiez de l'Assurance Maladie.

C'est un carnet de santé numérique, sécurisé et gratuit.

Il contient l'historique des remboursements des soins et traitements que vous avez eus les 24 derniers mois.

Il vous permet de partager vos données de santé avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Ce DMP permet de transmettre des informations utiles pour une meilleure prise en charge médicale :

- Pathologies, allergies, antécédents (maladies chroniques, interventions...)
- Traitements médicamenteux
- Comptes-rendus des hospitalisations, consultations...
- Résultats des examens
- Toute autre information utile à votre prise en charge, y compris les coordonnées de vos proches et celles des personnes à prévenir en cas d'urgence.
- Vos directives anticipées.

En cas d'urgence, votre dossier est accessible au médecin régulateur du SAMU.

Comment créer votre DMP ?

Si vous êtes gérés directement par la CPAM vous pouvez créer votre DMP en ligne. Dans les autres cas (caisse particulière comme la MNH) vous pouvez le créer en pharmacie, auprès d'un professionnel de santé (médecin traitant), à l'accueil d'un établissement de santé.

La carte vitale est nécessaire pour cette création qui se fait obligatoirement avec votre consentement.

Un professionnel de santé aura accès à ces informations en fonction de sa profession.

À l'hôpital, on vous demandera votre autorisation pour accéder à votre DMP (et seuls les professionnels de santé le pourront).

Vous gardez le contrôle de votre DMP :

- Vous pouvez consulter votre DMP à tout moment en vous connectant sur www.dmp.fr. Cliquez sur « Mon DMP » et saisissez vos identifiants. S'il s'agit de votre première connexion, munissez-vous du mot de passe initial qui vous a été remis lors de la création de votre DMP. Vous recevrez alors immédiatement un code d'accès à usage unique, sur votre adresse électronique ou par SMS. Saisissez ce code d'accès et entrez dans votre espace DMP.
- Pour sécuriser au maximum votre authentification lors des connexions suivantes, vous devrez saisir à la fois le nouveau mot de passe de votre choix et un code d'accès à usage unique différent à chaque connexion et reçu sur votre adresse électronique ou par SMS.
- Le DMP n'est pas obligatoire
- Il n'a pas d'impact sur vos remboursements
- Il n'est pas accessible par les mutuelles complémentaires de santé, ni par la médecine du travail
- Vous pouvez ajouter, masquer (restreindre l'accès) ou demander la suppression d'un document
- Vous pouvez demander à tout moment sa fermeture.

Le médecin traitant ne peut opposer de secret médical aux professionnels de santé qui ont accès à votre DMP. Il ne peut non plus rectifier sur le DMP une donnée déposée par un autre professionnel sans lui en faire part et sans motif légitime.

➤ Les retraites et le prélèvement à la source

En consultant votre compte personnel sur le site de la CNRACL, dans la rubrique consulter puis dans la sous-rubrique « mes paiements », vous trouvez votre attestation de paiement du mois en cours et des 11 mois précédents. Sur l'attestation de janvier 2019 vous pourrez voir explicitement le montant du prélèvement à la source et du taux utilisé pour son calcul. Vous pourrez ainsi vérifier qu'il est le même que celui mentionné sur votre avis d'impôts sur le revenu reçu en septembre 2018.



➤ La carte Navigo

Valérie Péresse, Présidente de la région Ile de France, a décidé de lancer d'ici la fin de l'année un « Passe Senior » à 37 Euros par mois pour les Séniors Franciliens de plus de 65 ans.

➤ Nouveau : CGOS

Les chèques vacances

Pour les retraités bénéficiant du CGOS IDF, à compter du 1^{er} janvier 2019 vous pouvez demander des chèques vacances.

Pour cela il faut se connecter sur le site du CGOS, : *espace agent, prestations et formulaires*. Vous éditez le document des chèques vacances, le complétez et l'envoyez à l'adresse suivante :

CGOS Le Périscope 83-87 Avenue d'Italie 75013 PARIS

Le montant de la prestation dépend de votre épargne (de 30 à 150 € par tranche de 10 €) et de votre quotient familial.

Vous pouvez joindre votre avis d'imposition 2018 au formulaire. Vous choisissez la durée de votre épargne (entre 4 à 12 mois) et vous recevrez vos chèques le 15 du mois suivant le dernier mois de prélèvement.

Tous les renseignements et les modalités de participation sont sur le site du CGOS : www.cgos.info

Pour les renseignements concernant l'utilisation des chèques vacances, se connecter sur le site : www.ancv.com

Accès au CGOS

Le CGOS, renouvelle automatiquement les droits 2018 des retraités pour les actions non liées aux ressources.

Pour accéder au dossier CGOS se connecter sur : www.cgos.inf rubrique *Espace Agent* avec votre numéro de CGOS ainsi que votre mot de passe.

Si pas de numéro de CGOS, cliquer *sur demande de numéro de CGOS*.

Si pas de mot de passe se connecter sur www.cgos.info rubrique *Espace Agent*, 1^{ère} connexion, vous le recevrez

directement sur votre boîte mail.

Pour les retraités qui souhaitent bénéficier des actions soumises à ressources, il faut joindre tous les ans les justificatifs demandés (avis d'imposition ou de non-imposition, et certificat de scolarité si enfants à charge fiscale.)

PRESTATIONS SANS NOTION DE RESSOURCES

PRESTATION NAISSANCE ADOPTION : 159€	Télécharger le formulaire sur le site www.cgos.info et l'adresser au CGOS de votre délégation avec justificatifs de la naissance ou de l'adoption.
ESCALE VACANCES	Voir les différentes destinations sur www.cgos.info rubrique <i>vacances</i>
BILLETTERIE	Voir les différentes offres sur www.cgos.info rubrique <i>Loisir</i> Nombre de billet selon votre composition familiale : <ul style="list-style-type: none">- 2 personnes 2 billets pour chaque offre,- 1 personne seule 2 billets pour chaque offre- 1 billet pour chaque enfant fiscalement à charge et -20 ans.
ABONNEMENTS MAGAZINES CARTE ET CHEQUE REDUCTION VOITURES NEUVES ET OCCASIONS	Se connectez sur www.cgos.info rubrique <i>Avantage Conso</i>
RENSEIGNEMENT JURIDIQUE	Se connectez sur www.cgos.info rubrique <i>Vous et votre famille.</i>
DECES 166€	Télécharger le formulaire sur le site www.cgos.info et l'adresser au CGOS de votre délégation avec justificatifs du décès.

PRESTATIONS AVEC NOTION DE RESSOURCES

ETUDE EDUCATION FORMATION	Prestation variable en fonction du Q.F. pour les enfants fiscalement à charge et âgés de -25 ans. A demander sur le dossier CGOS
VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS AVEC OU SANS HEBERGEMENT	Prestation variable en fonction du Q.F. pour les enfants fiscalement à charge et âgés de -20 ans. Télécharger le formulaire sur le site www.cgos.info et l'adresser au CGOS de votre délégation avec justificatifs du séjour
VACANCES ADULTES ET FAMILLE SEJOUR EFFECTUE EN EUROPE	Prestation variable en fonction du Q.F. pour les agents hospitaliers et enfants fiscalement à charge et âgés de -20 ans. Télécharger le formulaire sur le site www.cgos.info et l'adresser au CGOS de votre délégation avec justificatifs du séjour

➤ **Association « Les petits frères des pauvres » le jeudi 8 novembre 2018**



C'est madame Valérie Petermann, coordinatrice du développement social dans l'association et responsable du secteur sud de Paris, qui anime cette présentation. Elle est accompagnée de madame Thomas Françoise, adhérente à l'ANHR et bénévole dans l'association.

Au commencement, madame Petermann nous parle de l'historique et du fonctionnement de son association. Nous apprenons que Les Petits Frères des Pauvres a été créée par Armand Marquiset en 1946. Avec comme devise « des fleurs avant le pain » : nous comprenons que la qualité de la relation est privilégiée dans toute action.

À sa création, elle s'attacha à aider les personnes âgées et démunies. Cette association est reconnue d'utilité publique en 1981. Elle est apolitique et laïque. Cette association est nationale. Son financement est majoritairement fait de dons (18%) et de legs (80%).

Ses actions sont menées essentiellement par des bénévoles repartis en équipes (18 sur Paris) et toujours encadrés par un coordinateur salarié. Le profil des bénévoles est composé d'étudiants (20%) de personnes en activité (40%) et de

retraités (40%). Nous apprenons également que pour une prise en charge il y a toujours deux bénévoles pour accompagner une personne. L'action des bénévoles est avant tout un accompagnement pour les personnes de plus de 50 ans en situation de précarité et d'isolement. Cet accompagnement est avant tout individuel et consiste en des visites à domicile. Madame Petermann insiste sur l'obligation pour chaque bénévole de participer à la vie de l'association, de travailler en équipe, d'observer les règles de confidentialité et d'être présent aux réunions mensuelles. Le bénévole peut également, avec l'accord de la personne prise en charge, la faire participer à des sorties ou à des ateliers.

Depuis 2005, l'association organise des accompagnements dans les foyers accueillant des migrants âgés. L'association organise également des séjours de vacances ou des activités festives comme le réveillon de Noël. Depuis sa création, l'association a le souci d'adapter ses actions aux besoins de la société. Par exemple, depuis quelques années, il existe un accompagnement dans les services de soins palliatifs.

En fin d'intervention madame Thomas nous a témoigné d'un accompagnement à domicile d'une personne âgée et handicapée.

Cette présentation était très intéressante et il est regrettable qu'il y ait eu peu de participants

➤ **Conférence à la maison des associations par Monsieur Maurice Toullalan et Madame Thésy Bionnier le jeudi 15 novembre 2018.**



Thésy Bionnier, vice-présidente de l'ANHR est venue nous présenter nos différents partenaires.

Notre association est soutenue par la FHF et la FEHAP (fédération des hôpitaux privés à but non lucratif). Ces deux fédérations nous font connaître à leurs propres partenaires.

Nous sommes partenaires également de l'AD-PA (association des directeurs au service des personnes âgées), du CGOS, de la MNH, de la BFM, de la GMF et de la CSF, ainsi que l'AGOSPAP pour les anciens de l'AP-HP.

Tous soutiennent d'une manière ou d'une autre l'ANHR : certains nous offrent des subventions, d'autres nous offrent des formations ou des participations.

D'autres partenaires sont promotionnels. La liste en a été publiée dans le Retraité Hospitalier de janvier 2019. Ils offrent des réductions et remises.

Maurice Toullalan, président de l'ANHR, nous a ensuite présenté la gouvernance actuelle des hôpitaux.

Les établissements de santé sont dotés d'une autonomie administrative et financière.

Les organes de gouvernance et de finances sont spécifiques. Les budgets sont totalement séparés des budgets municipaux. Ils peuvent être communaux (AP-HP), inter-communaux (Inter Communal de Créteil ou CH Sud-francilien de Corbeil), départementaux (il s'agit essentiellement

d'hôpitaux psychiatriques) ou interdépartementaux. Ils sont rarement nationaux (hôpital des Quinze-Vingts). D'autres sont des établissements associatifs, à but non lucratif (IGR ou Curie, par exemple).

Certains petits établissements ont des missions locales : médecine et gériatrie.

D'autres ont des missions générales : médecine et chirurgie (Argenteuil) ou régionales : CHR.

Tous sont autonomes mais ils ne sont pas totalement libres : l'ARS exerce la tutelle.

Gouvernance : il y a deux organes décisionnels

1-Le Conseil de Surveillance (ancien conseil d'administration).

Il comprend trois collèges : collectivités locales, personnel et personnalités qualifiées (3 représentants des usagers, 1 représentant du conseil de l'Ordre, 1 représentant des IDE libéraux et 1 personne autre). Les règles sont strictes : pas de conflit d'intérêt, pas de cumul, fonction gratuite, etc. Les délibérations sont soumises à la tutelle de l'ARS et concernent le projet d'établissement, les prévisions recettes/dépenses, les comptes administratifs, le plan de redressement si besoin.

2-Le Directeur.

Nommé par le ministre de la santé, voire en conseil des ministres (CHU-CHR).

Il ordonne les dépenses et les recettes mais ne manie pas l'argent (séparation des ordonnateurs des comptables).

Chef hiérarchique du personnel, il est secondé par un conseil exécutif composé de personnel de la direction et de personnel médical. Ce conseil n'a pas de pouvoir décisionnel.

Il y a aussi des organes consultatifs : commission médicale, PRD,

comité technique d'établissement, CHSCT, commission des soins infirmiers...

Actuellement, on développe les coopérations : entre deux établissements, entre des syndicats,

des coopérations sanitaires entre plusieurs établissements.

Il existe aussi de plus en plus de groupements hospitaliers de territoire.

➤ **Le 19 septembre 2018 Promenade guidée par François Carcassonne : le village de Charonne.**



Cette promenade de François, la première de la rentrée, nous a permis de découvrir un quartier de Paris peu connu. Le village de Charonne se situe à cheval sur les XIème et XXème arrondissements, au voisinage de Ménilmontant et Belleville, beaucoup plus célèbres.

Comme très souvent au Moyen-Âge, ce village était le terrain d'une abbaye donnée par le roi Robert-le-Pieux aux moines. Le nom de Charonne signifierait « don précieux », suivant son étymologie.

Ce village était riche de ses champs de blé, de ses prairies, de ses vignes. Le pressoir communal se trouvait à l'intérieur du château.

Progressivement, il est devenu le lieu de « résidence secondaire » des Parisiens les plus riches. À la Révolution, ces propriétés ont été dispersées et sur ces terrains s'est développée la culture d'orangers. Ce n'est pas tant le fruit que la fleur d'oranger qui était recherchée, à cette époque, pour les parfums et les tisanes.

Au XIXème siècle, deux quartiers se sont différenciés, l'un résidentiel, l'autre industriel.

Nous avons pu admirer, entre autres, la charmante et ancienne église de Saint Germain de Charonne et son cimetière attenant, ainsi que l'église Saint Jean Bosco, beaucoup plus récente puisque construite entre 1900 et 1937, et qui est considérée comme un chef-d'œuvre de l'art déco.

Décidément, à chaque promenade de François, sans quitter Paris, nous nous échappons et nous nous retrouvons dans des décors bucoliques, à la campagne, et plongés dans l'histoire !

➤ **L'incontournable dixième arrondissement le 19 octobre 2018**



Cette fois-ci, difficile d'imaginer des champs et des animaux dans ce quartier aujourd'hui si bruyant ! Et pourtant, une fois de plus, François fait revivre pour nous les origines et le développement de cette partie de Paris. Nous nous promenons dans différentes époques au fur et à mesure de notre promenade.

D'abord les travaux d'Haussmann avec la gare du Nord, bâtie entre 1861 et 1865, à la demande de Napoléon III, pour remplacer celle, trop petite, des origines du chemin de fer (1846), qui est devenue la gare de Lille-Flandres... (Vous le saviez ?)

Atteignant le quartier Saint Vincent de Paul, nous apprécions le calme, avec son église du XIXème siècle, aujourd'hui fermée, face à la rue Lafayette, percée par Haussmann.

Nous traversons le marché Saint Quentin (une des premières halles et ancienne foire Saint Laurent), célèbre pour son jambon parisien, « le Cardinal ». Tout près, se trouve l'hôpital Saint Lazare, ancienne léproserie devenue prison à la Révolution puis de nouveau hôpital et achevée en 1739 mais son chœur date du XVème siècle. Elle était dédiée aux pauvres malades.

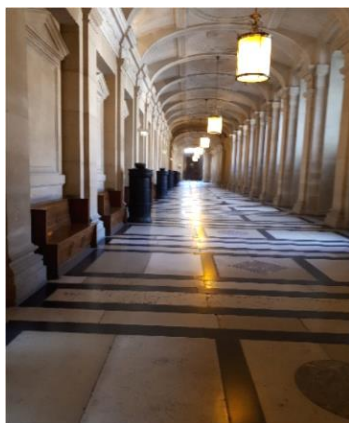
Bien sûr, nous nous arrêtons devant la gare de l'Est, la plus ancienne des gares parisiennes.

Notre guide nous fait admirer l'hôtel Gouthière, actuel conservatoire H. Berlioz, et nous montre, au 51 rue de Chabrol, « le fort Chabrol ». Dans cette maison, en 1899, Jules Guérin, anti sémite notoire et anti dreyfusard, s'enferma avec ses compagnons pour échapper à la police. Ils étaient nourris par le voisinage...

Notre promenade s'achève à la mairie du Xème, rue du faubourg Saint Martin. Sur la façade de la mairie sont sculptées les industries pratiquées dans l'arrondissement : parfumerie, orfèvrerie, serrurerie d'art, horlogerie, etc.

Tout nous invite à revenir admirer tranquillement ce quartier trop méconnu.

➤ **Visite du Palais de justice le vendredi 23 novembre 2018**



Nous avons rendez-vous dans la cour du May fermée par cette magnifique grille en fer forgé, connue de tous, décorée par des dorures et fabriquée en 1780 par monsieur Bigonnet, maître serrurier. La visite guidée était assurée par monsieur Esvan, conférencier du Musée du barreau.

Un peu d'histoire : Le Palais de justice est situé, depuis son origine, au Palais de la Cité qui fut la résidence et le siège du pouvoir des rois de France, du Xe au XIVe siècle et dont il reste d'importants vestiges : la grande salle avec sa cuisine, la Conciergerie, la Sainte Chapelle et plusieurs tours.

Ce palais fut un des plus beaux palais royaux d'Europe avant de devenir un palais de justice.

Le Palais eut à subir plusieurs incendies et connut de nombreuses restaurations.

Avant que le nouveau tribunal de Paris ne soit fonctionnel, le Palais de Justice comprenait la cour de cassation, la cour d'appel et le tribunal de grande instance. Désormais, il ne reste que la cour de cassation et la cour d'appel. Les avocats disposent, au sein de ce palais d'environ 4500m² de locaux (bibliothèque, vestiaires, bureaux).

La visite guidée : Nous avons déambulé à travers les galeries depuis la galerie des marchands jusqu'à la salle de l'Ordre des Avocats. Nous n'avons pas pu accéder à la salle des pas perdus, fermée au public pour accueillir un défilé de mode. L'architecture de ces galeries a évolué selon l'époque où elles ont été construites. De grands poêles en fonte qui chauffaient le palais

des Avocats. C'est une salle prestigieuse où délibère l'Ordre des avocats qui compte 42 membres, élus par leurs pairs. Certaines émissions télévisées y ont été tournées dont « Faites entrer l'accusé ».

En conclusion : Cette visite très documentée était intéressante mais nous n'avons pas retrouvé l'effervescence qui régnait avant la construction du nouveau tribunal. Les couloirs étaient calmes, beaucoup de bureaux avaient déménagé. Le nouveau tribunal de Paris est situé Place Clichy et le Tribunal de Grande Instance y a été transféré depuis le 9 avril 2018. Ce nouveau tribunal regroupe les tribunaux d'instance des 20 arrondissements de Paris et est seul compétent sur l'ensemble de la Ville de Paris. Des projets culturels sont envisagés sur le site du Palais de la Cité. Ainsi, la cour du May et la Galerie marchande deviendraient un grand pôle public, permettant de relier la Conciergerie et la Sainte Chapelle. Des cours seraient ouvertes par des verrières, à l'image du Louvre.

➤ **Visite de la maison littéraire de Victor Hugo le 11 octobre 2018.**

Nous étions un groupe de 12 personnes à nous rendre sur ce site merveilleux du château des Roches sis à Bièvres.

Cette maison de Victor Hugo est implantée dans un domaine de 11ha bordant la Bièvre avec parc aménagé, lac, allées de promenade. Elle comprend un hall d'entrée, 4 salles d'exposition et un salon de thé.

La Maison Littéraire de Victor Hugo fut inaugurée le 21 juin 1991 et fondée au Château des Roches par monsieur Daisaku Ikeda, fondateur des Musées Fuji, de

de l'association des concerts Min'on et de l'Université Soka, en hommage à Victor Hugo.

Au temps du Romantisme, cette maison appartenait à Bertin L'Aîné (1766-1841), mécène et directeur du Journal des Débats. Ce salon littéraire fut fréquenté par tout ce que le monde politique et des arts comptait de plus éminent : Chateaubriand, Berlioz, Ingres, Giraudet...

L'hôte le plus illustre fut Victor Hugo qui séjournait au Château des Roches, avec femme et enfants, chaque fois

qu'il le pouvait. Ils étaient chez les Bertin comme chez eux. Louise Bertin y écrivit la musique d'un opéra, La Esméralda, tiré de Notre Dame de Paris. Cette demeure entièrement restaurée retrouve le charme et l'éclat qu'elle avait quand Victor Hugo et sa famille y séjournaient.

Des centaines d'œuvres originales, manuscrits, photographies d'époque, documents de toutes sortes concernant la jeunesse de Victor Hugo, ses amours, ses années d'exil, son évolution politique y ont été rassemblés.

Ces œuvres, dont certaines avaient été dispersées hors de France, retrouvent leur place dans notre patrimoine national.

Cette visite guidée s'est terminée devant un goûter servi au salon de thé « les Feuillantines ».

Nous avons apprécié la qualité de l'accueil de nos hôtes. Avant de rentrer, Un petit groupe est resté profiter du parc particulièrement beau, paré des couleurs d'automne sous un soleil généreux ce jour-là.

➤ Repas de fin d'année à la brasserie Flo le mercredi 12 décembre 2018



Le déjeuner de fin d'année nous a réunis, le 12 décembre 2018, à la Brasserie Flo, cour des Petites Ecuries.

Nous étions nombreux, plus de soixante personnes, mais bien décidés à profiter de ce moment si convivial.

Nous avons été très bien accueillis et très bien reçus, dans une salle suffisamment vaste pour nous permettre d'aller bavarder avec les uns et les autres d'une table à l'autre.

Le menu était celui que nous avions annoncé et il a plu à tous ! Il faut dire que les serveurs étaient « aux petits soins » pour chacun d'entre nous, comme pour des princes ou des VIP.

Nous avons pu prendre le temps de savourer les plats, le confort, le bon moment et tous les amis !

➤ Découverte de la Fondation Jérôme Seydoux-Pathé le jeudi 20 décembre 2018.



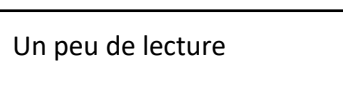
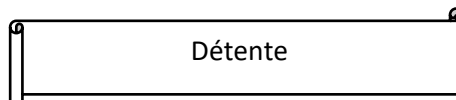
Nous avons rendez-vous devant l'entrée de la fondation Jérôme Seydoux-Pathé, au 73 avenue des Gobelins à Paris et avons été accueillis par une conférencière.

Depuis la rue nous sommes devant une façade sculptée du 19^{ième} siècle située entre deux immeubles et c'est derrière cette façade, sculptée par Auguste Rodin vers 1869, que nous découvrons la fondation Jérôme Seydoux inaugurée en 2014. Notre visite commence par une présentation de la maquette du lieu. Nous apprenons que l'architecte Renzo Piano a édifié une coque de 5 étages. La structure est tout en courbes : c'est une bulle de verre et d'acier recouverte de 7000 lamelles d'aluminium pour l'habiller.

Cette structure de 2200 mètres carrés est coincée entre deux immeubles existant avant la construction de la fondation. Ce bâtiment de 5 étages est dédié au cinéma et regroupe l'ensemble des collections Pathé depuis la création de cette société de production. Cette fondation est la seule fondation reconnue d'utilité publique dédiée au cinéma. Au niveau de l'accueil et à l'étage supérieur nous voyons l'espace réservé aux expositions temporaires. Lors de notre visite l'exposition temporaire était consacrée aux « images mythiques des années 60 ». L'exposition présente des documents autour de 4 films légendaires : La Dolce Vita, le Guépard, les Sorcières de Salem et la Femme et le Pantin. Puis à l'étage au-dessus, c'est l'exposition permanente avec sa galerie d'appareils cinématographiques. Aux deux étages suivants, ce sont les archives. La fondation conserve des documents administratifs et juridiques mais aussi beaucoup de documents concernant les films. Au dernier étage, c'est l'espace des chercheurs avec sa bibliothèque. Cet espace offre aux chercheurs la possibilité de consulter, sur rendez-vous, les fonds de la société Pathé. Au sous-sol il y a bien sûr une salle de cinéma.

Notre visite commence par l'exposition permanente du deuxième étage qui présente plus de 150 appareils cinématographiques retraçant l'histoire et l'évolution des caméras et projecteurs Pathé de 1896 à 1980. Ils sont destinés aux professionnels mais aussi aux amateurs et ils sont parfois encore

en état de fonctionnement. Au commencement de la visite nous voyons des phonographes puis des kinéoscopes. Nous apprenons qu'à l'origine le cinéma était une attraction présentée dans les foires puis dans les salles de spectacles. Au début Pathé produit et loue des films puis la société se spécialise dans la fabrication de pellicule. À partir des années 1920, Pathé s'engage dans la fabrication d'appareils de projection de petit format : nous découvrons les appareils « Pathé-baby » qui vont permettre au cinéma d'entrer dans les foyers. Puis nous descendons dans la salle de projection. C'est dans la salle Charles Pathé, dédiée au cinéma muet, que nous assistons à la projection de films muets inédits. Cette projection est accompagnée par un pianiste afin de nous faire revivre la magie des séances d'antan. Puis nous terminons notre visite par la découverte du dernier étage, lieu idéal pour s'immerger dans l'architecture de Renzo Piano. C'est sous la verrière que nous admirons le style de l'architecte, qui utilise et privilégie la lumière naturelle. Cette verrière laisse entrer la lumière qui traverse le bâtiment et qui permet en plus de ne pas gêner les immeubles voisins. Après nous allons dans le jardin qui se trouve derrière la fondation. La vue de la structure et des immeubles qui l'entourent est spectaculaire, car nous voyons « l'énorme bulle de verre et d'acier » coincée entre les immeubles. Une visite à ne pas manquer !



➤ « **La révolte** ». Clara Dupont-Monod éditions Stock.

L'auteure réinvente Aliénor d'Aquitaine et son fils Richard Cœur de Lion. Ce livre est un roman « dans l'histoire » et non un « roman historique » comme le précise l'auteure dans sa quatrième de couverture. Au début du roman, Aliénor vient de quitter son premier époux, le roi

de France Louis VII avec lequel elle s'ennuyait. Elle épouse Henri de Plantagenet, roi d'Angleterre. Aliénor pense qu'ils vont régner ensemble. Mais très vite son rôle va se limiter à faire des enfants. Pour se venger elle va convaincre ses fils de renverser son mari.

Clara Dupont-Monod nous raconte cette révolte en confiant le récit à son fils Richard. Pendant tout le roman le lecteur entre dans l'intimité de la famille ; on nous raconte les relations entre Aliénor et ses enfants, les relations entre Richard et sa fratrie. Richard parle également de l'érudition de sa mère, qui lit beaucoup et s'entoure de musiciens. Ce livre nous plonge au cœur du moyen âge. Mais cette approche de l'histoire est moderne car cette façon de faire parler les personnages nous les rend contemporains. Ce livre passionnant nous tient en haleine jusqu'à la fin.

➤ « **Avec toutes mes sympathies** » d' Olivia de Lamberterie. Editions Stock.

L'auteure, chroniqueuse et critique littéraire, a choisi d'écrire son premier roman pour Alex, son frère « adoré », qui s'est suicidé, « vaincu par la mélancolie ». Au début du livre l'auteure parle de sa famille, de son enfance et de la petite école où on apprenait aux enfants « à avoir bon cœur ». Elle parle également de sa passion pour la littérature. Mais très vite au fil de la lecture on fait connaissance d'Alex, son frère cadet à la fois brillant, gai, fantasque mais aussi laminé par des idées noires. Ce livre est le récit de cette maladie qui va finir par le détruire. Olivia de Lamberterie parle de son frère avec simplicité. Malgré sa déprime, ses « séjours chez les dingos », ses nombreuses tentatives de suicide, il a laissé comme souvenir la joie, la fantaisie et un certain goût pour « la beauté du monde ». Elle ne cherche pas d'explications mais elle nous raconte sa fragilité. Ce livre est un hommage à ce frère que le lecteur est content d'avoir connu. L'écriture est élégante et le texte agréable à lire. « Avec toutes mes sympathies » (formule canadienne pour sincères condoléances) n'est pas un livre de deuil, mais un livre sur le manque, un livre sincère qui mérite d'être lu. ;

Gâteau aux noix

Ingrédients (6 personnes)

- 200g de farine
- 100g de sucre en poudre
- 100g de beurre
- 3 œufs
- 1/2 sachet de levure
- 200g de cerneaux hachés
- 1sachet de sucre vanillé
- 1 pincée de sel

Réalisation

- Faire fondre le beurre dans une casserole
- Dans un récipient, mélanger le sucre et les œufs, puis ajouter le beurre fondu et bien remuer et incorporer la farine, le sucre vanillé, la levure et les noix.
- Verser la pâte dans un moule et mettre dans un four à 180° pendant 45 minutes
- Laisser refroidir, démouler, servir froid et déguster.

Lundi 11 février 2019 à 13h45 : LA JUSTICE AU PERE LACHAISE.

Parcours pédestre au cimetière du Père Lachaise sur le thème des avocats et la justice.

Rendez-vous : entrée principale du Père Lachaise : 8bd de Ménilmontant 75020 Paris.

Métro : Philippe Auguste.

Tarif : 10 euros (20 personnes)

Accompagnatrice : Dominique Faye- Tél : 06 66 42 63 40

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 28 janvier 2019

Vendredi 15 février 2019 à 12h30 : VISITE GUIDEE DE L'HOTEL TURGOT.

Hôtel particulier du 18ème siècle. Ce lieu conserve une collection d'art appartenant à la Fondation Custodia. Cette collection d'art est présentée dans des décors différents : ainsi nous allons découvrir « le salon hollandais » qui s'inspire de l'ambiance d'un tableau de Vermeer. L'authenticité des objets, du mobilier et des œuvres d'art donne à cette visite un charme particulier.

Rendez-vous ; 12h15 dans le hall de la Fondation Custodia : 121 rue de Lille. 75007 Paris

Métro : Assemblée Nationale.

Tarif : 14 euros (17 personnes)

Accompagnatrice : Dominique Faye-Tél 06 66 42 63 40

Mercredi 20 février 2019 à 13h45 : GENOPOLE – AFM-TELETHON VISITE DES LABORATOIRES

Visite de la banque d'ADN et de cellules, de l'imagerie avec un guide salarié du Téléthon.

Début 14h précise RDV 13H45 devant l'entrée - Fin 16H

Adresse : 1, rue de l'International 91000 EVRY – Se présenter à l'accueil AFM

De la gare de Lyon : prendre le RER D ; Descendre à EVRY BRAS DE FER GENOPOLE
ou de la gare Montparnasse : Métro 4 : Saint Michel ; RER C : Juvisy ; RER D : EVRY
BRAS DE FER GENOPOLE

Attention bien se munir d'une pièce d'identité. Aucune entrée ne se fera sans ce document.

Visite gratuite.

Accompagnatrice : Florence Szelgojowski-Tél 06 10 63 51 71

Jeudi 14 mars 2019 à 9h30 : VISITE GUIDEE DE LE BIBLIOTHEQUE NATIONALE SITE RICHELIEU.

Après cinq années de travaux le site a retrouvé sa splendeur. Cette visite nous permettra de découvrir le site Richelieu et ses nouveaux espaces particulièrement la salle Labrouste qui propose 400 places de lecture.

Rendez-vous : 58 rue de Richelieu .75002 Paris à 9h15

Métro : Bourse, Palais Royal ou Pyramides.

Tarif : 3 euros (20 personnes)

Accompagnatrice : Dominique Faye- Tél 06 66 42 63 40

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 28 février 2019

Jeudi 21 Mars 2019 à 14 h 45 : VISITE GUIDEE DE L'EXPOSITION POUCHKINE A LA FONDATION CUSTODIA.

200 chefs d'œuvre sont présentées provenant du musée de Moscou, exceptionnelle collection de grands maîtres européens et russes, première grande rétrospective en France du musée Pouchkine

Rendez -vous à l'entrée de la Fondation Custodia au 121 rue de Lille 75007 Paris

Accès : métro ligne 12 station Assemblée Nationale, ou 8 et 13 station Invalides

RER C : station invalides, bus lignes n° 63 ,73,83 ,84, 94 arrêt à Nationale

Tarif :17 euros (groupe 20 personnes)

Accompagnatrice : Françoise Camus - tel 06 08 02 15 80

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 7 mars 2019

MERCREDI 27 et JEUDI 28 MARS : THALASSO A B'O RESORT, BAGNOLES DE L'ORNE

Le forfait de 149€/pers est prévu pour 15 personnes minimum. Il ne comprend ni l'assurance annulation, ni le transport.

149€ incluent : une nuitée **en chambre twin ou double** avec un petit déjeuner-buffet, l'accès aux bassins aquatiques, au hammam et au solarium, un déjeuner et un dîner avec eaux minérales, vin, café. Sont inclus également : un forfait de 3 soins, l'accès libre aux thermes après vos soins, une visite guidée de la ville le 28 mars de 9h à 11h.

Options (prix par personne) : Assurance annulation 10€, panier pique-nique 10,50€ (28 mars midi), chambre seule 21€.

Lors de votre inscription, remplir le tableau récapitulatif ci-joint en plus de la fiche d'inscription habituelle.

Le voyage peut se faire en train, en voiture ou par covoiturage.

Train : Bien respecter les horaires indiqués qui sont ceux proposés en hors saison.

Aller : départ de Montparnasse à 7h38. Arrivée à Briouze à 9h46. Navette à 9h52. Arrivée à l'office du tourisme de Bagnoles de l'Orne à 10h19.

Retour : deux possibilités (navette + train)

1^{ère} : Départ en navette de l'OT de Bagnoles 12h11, arrivée à Briouze à 12h46. Train à 12h56. Arrivée à Montparnasse à 15h05.

2^{ème} : Départ de l'OT de Bagnoles à 19h05, arrivée à Briouze à 19h40. Train à 19h50, arrivée Montparnasse à 22h05.

Le prix du trajet A/R serait de 46,80€ environ. Train et navette compris.

Réservez votre train rapidement.

Covoiturage : si quelqu'un peut accueillir des personnes dans sa voiture, qu'il me communique ses coordonnées afin que je puisse les transmettre aux personnes intéressées.

Très Important : je dois remettre la totalité du dossier pour le 26 février au plus tard (règlement total, nombre de participants, choix des chambres...)

Si, le 26 février, nous avons moins de 15 personnes inscrites, ce séjour sera annulé.

Pour toute annulation après cette date, seule l'assurance annulation pourra vous dédommager si vous l'avez souscrite, bien sûr.

Si vous souhaitez d'autres prestations en dehors de celles qui vous sont proposées (nuit, soins, repas supplémentaires etc...), contactez Céline Laville au 0687766663(contact de B'O Résort) ou l'établissement au 0811902233.

Ce sera à régler à part.

Responsable : Madame Bréhat Cantarelli 0615214453 qui est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mercredi 3 avril : LES JARDINS DES CHAMPS-ELYSEES de François Carcassonne

Entrons dans les espaces préservés des véritables Champs-Élysées, dans ces jardins floraux rectangulaires qu'on appelle « carrés » : Rond-Point, Batair, de l'Élysée, des Ambassadeurs, Marigny, Ledoyen, et qui campent là avec leurs théâtres, Rond-Point, Marigny, Espace Cardin ; leurs restaurants, Ledoyen, Laurent, Pavillon de l'Élysée, Café Lenôtre ; leurs hommages à Alfred de Musset, Jean Moulin, Jacques Cartier, ou à la chute du mur de Berlin ; leur vieux théâtre de marionnettes « parisiennes », leur jardin secret, dit de la Nouvelle-France. Retrouvons-y Colette, Marcel Proust, Offenbach, et le couple Renaud-Barrault. Et souvenons-nous du bal Mabille et de la valse des Roses, du Palais de glace et des Ambassadeurs. Que reste-t-il des nectars et des ambrosies dans ces Champs Élyséens, ancien séjour des dieux et de toutes les sortes de délices ?

Rendez-vous : à la sortie du métro Franklin-Roosevelt (lignes 1 et 9), Rond-Point des Champs-Élysées, face à la boutique GUCCI. Durée de la visite : 2 h.

Groupe 1 à 12h45 pour un départ à 13h

Groupe 2 à 15h pour un départ à 15h15

Les points de départ et d'arrivée sont identiques.

Tarif ; 7 euros

Accompagnatrice : Dominique Brault Tél : 06 08 27 31 70

Mercredi 10 avril 2019 à 14h15 : MACARONS DE REAU

Visite gourmande d'une entreprise familiale qui se situe au beau milieu de la campagne Seine et Marnaise, dévoile les secrets de fabrication de ses macarons. Le macaron de Réau est réputé pour être un des meilleurs d'Ile de France.

Gouter + un étui de deux macarons avec son rocher coco offert.

RDV : 14h15 devant l'entrée – Fin : 16h30

Adresse : Route départementale 305 – 77550 REAU (voiture conseillée)

Pour covoiturage depuis la Gare de SAVIGNY LE TEMPLE, l'indiquer lors de la réservation.

TARIF : 11€

Accompagnatrice : Florence Szelgojowski - Tél : 06 10 63 51 71

Pas de remboursement en cas d'annulation après le 27 mars 2019

Dimanche 14 avril à 18h15 : CONCERT COUNTRY par Eric Bionnier et son groupe Chuck .

Il se déroulera sur la péniche Daphné au 11 quai Montebello Paris 5ème.

Métro Cité ou Maubert Mutualité.

Tarif : 15 euros, à payer sur place, mais nécessité de s'inscrire.

Accompagnatrice : Thesy Bionnier- tél 0680043936

Jeudi 18 avril 2019 à 13h50: « IL ETAIT UNE FOIS LA FOLLE HISTOIRE DE L'HOPITAL DE LA SALPETRIERE ».

Visite avec conférencière pour comprendre le passé de l'hôpital, en partant de Louis XIV pour arriver au 19ème siècle et à la psychiatrie.

Rendez-vous : devant l'entrée de l'hôpital aux 47 bd de l'hôpital 75013 Paris,

Métro ; Austerlitz ou St Marcel.

Tarif : 10 euros (20 personnes)

Accompagnatrice : Dominique Faye-Tél 06 66 42 63 40

Pas de remboursement en cas d'annulation après 4 avril 2019

Mercredi 5 juin 2019 : UNE JOURNEE A BOURGES

10h- Visite guidée de la cathédrale ST Etienne de Bourges, chef d'œuvre de l'art gothique inscrit au patrimoine de l'UNESCO.

11h15-Découverte de Bourges en petit train.

12h15- Déjeuner au cœur historique de Bourges

14h30-Visite guidée du Palais Jacques Cœur, grand argentier du roi Charles VII.

16h-Musée des Arts décoratifs-Hôtel Lallemand.

17h30- fin des visites.

Tarif : 50 euros

Le rendez-vous est fixé à 10h devant la cathédrale

Ce prix ne comprend pas le transport. Vous pouvez prendre un train à 7h07 (bien prendre un direct) Le retour est possible à 18h52 arrivée à Paris à 20h57. Attention ce sont les horaires d'hiver donc des modifications sont possibles, à contrôler.

Les personnes qui souhaitent poursuivre leur séjour, à titre d'information, nous vous communiquons deux adresses : hôtel Ibis centre (environ : 80 euros) ; Tél 02 48 65 89 99. Ou le Christina 5, rue de la Halle 18000 Bourges (environ : 80 euros) ; Tél 02 48 70 56 50.

Pas de remboursement en cas d'annulation après 22 mai 2019

Dernière minute !

Florence SZELGOJOWSKI souhaite proposer deux sorties, l'une en mai, l'autre en juin, pour lesquelles elle doit faire une réservation au plus tard fin février, selon le nombre de personnes intéressées. Il s'agit de :

Jeudi 23 mai 2019 à 14h30 Domaine de la Grange La Prévôté, près de Savigny le Temple : Visite guidée du château qui a appartenu à Jean-Baptiste Bernadotte et son épouse Désirée Clary. RV à 14h15 devant l'entrée du domaine. 6€ par personne.

Vendredi 21 juin 2019 Journée Moulin de Claude François à Dannemois et visite de la verrerie d'art à Soisy sur école.

Déjeuner dans le restaurant aménagé à l'intérieur du moulin. Voiture indispensable.

Vendredi 21 juin 2019. RV à 11h devant l'entrée du moulin.

Tarif : 59€ par personne.

La présentation détaillée se trouvera dans le journal d'avril. Les personnes intéressées doivent contacter Florence SZELGOJOWSKI au 06 10 63 51 71, avant le 20 février 2019.

Adresse.....

Tel :et adresse mail

S'inscrit à :

Hôtel Turgot : Vendredi 15 février 2019 à 12h30 Tarif :14 euros	Oui	Non	
Genopole- AFM-Téléthon : Mercredi 20 février 2019 à13h45 Gratuit	Oui	Non	
Bibliothèque Nationale : Jeudi 14 mars 2019 à 9h30 Tarif : 3 euros	Oui	Non	
Exposition Pouchkine : Jeudi 21 Mars 2019 à 14 h 45 Tarif :17 euros	Oui	Non	
Thalasso à Bagnoles de 'Orne : mercredi 27et jeudi 28 mars Inscription à part	Oui	Non	
Les Jardins Des Champs-Elysées 12h45 : mercredi 3 avril Tarif : 7 euros	Oui	Non	
Les Jardins Des Champs-Elysées 15h : mercredi 3 avril Tarif : 7 euros			
Macarons de Réau : Mercredi 10 avril 2019 à 14h15 Tarif : 11 euros	Oui	Non	
Concert country : Dimanche 14 avril à 18h15 Paiement sur place	Oui	Non	
Hôpital de la Salpêtrière à 13h50 : Jeudi 18 avril 2019 à Tarif : 10 euros	Oui	Non	
Journée à Bourges : mercredi 5 juin 2019 Tarif : 50 euros	Oui	Non	
Domaine de la Grange La Prévôté Jeudi 23 mai 2019 Tarif : 6 euros	Oui	Non	
Journée Moulin de Claude François à Dannemois et de la verrerie d'art Vendredi 21 juin 2019 Tarif : 59 euros	Oui	Non	

Merci d'entourer la notion correspondante **oui ou non**, et ne pas oublier de mettre ► **Au dos du chèque le nom de la sortie correspondante**, en sachant qu'il faut établir **un chèque/ par sortie**

INSCRIPTION POUR LA THALASSO A BAGNOLES DE L'ORNE

NOM :

PRENOM :

FORFAIT 149€			
OPTION 1	CHAMBRE SEULE	21€	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
OPTION 2	ASSURANCE ANNULATION	10€	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
OPTION 3	PANIER REPAS (DEJEUNER DU 28/03)	10.50€	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
TOTAL			